

## CLUB DE L'AUDIT SOCIAL

1<sup>er</sup> évènement du 21/05/08

**Participants** : Hubert Charpentier, Martine de la Coudre, Hubert Landier, Alain Meignant, Alexandre Michentef, Bernard Ousset, Valérie Rose, Franck Seguin, Michèle Tlouzeau.

Echanges avec **Jean-Marie Peretti**,

Coauteur avec Jacques Igalens de  
« Audit social, meilleures pratiques, méthodes, outils » paru aux Editions  
d'Organisation en janvier 2008.

### 1. Objectif du Club de l'Audit Social, la création du Club et son contexte :

L'objectif du club est d'échanger entre praticiens et prescripteurs de l'audit social, de travailler sur les pratiques et de développer les méthodes.

Le renouveau de l'audit social a donné lieu à l'actualisation, la mise à jour et la réédition par Jean-Marie Peretti du manuel d'Audit Social, quelques 20 années après sa première édition.

Concernant les outils de mesure, il y a de véritables enjeux à venir :

- en terme de communication interne
- en terme de communication externe également, avec les prémices d'un rating social

Deux référentiels ont été définis par l'IAS et réactualisés sous l'égide d'Alain Meignant :

- celui de l'audit social
- et celui des compétences de l'auditeur social

Ces référentiels seront en ligne sur le site de l'IAS <http://www.auditsocial.org>

### 2. Audit social, pour quoi faire ?

Ce qui frappe les praticiens, c'est la diversité des demandes :

- demandes issues des pratiques nouvelles en terme de notation sociale,
- demandes relatives à la volonté de s'inscrire comme employeur de référence,
- demandes faisant suite à la signature de chartes de toutes sortes,
- demandes d'audit afin d'évaluer un climat social dégradé et potentiellement dangereux,
- demandes d'évaluation d'un dispositif de GRH (ou préalable à la mise en place d'un tel dispositif).

### 3. Méthodologie : la problématique du choix des indicateurs

La problématique du choix des indicateurs est centrale:

- Choisit-on les indicateurs pour la communication interne/externe ?
- On doit pouvoir suivre les indicateurs dans le temps
- L'auditeur doit être capable de vérifier que l'indicateur n'est pas manipulé
- L'indicateur doit être établi en fonction des objectifs, donc in fine, de la stratégie de l'organisation
- L'indicateur peut également être établi afin de vérifier le respect d'une obligation légale
- Trop d'indicateurs peuvent être contre productifs pour le management
- D'une façon générale, peut-on considérer les indicateurs comme « indépendants » et « objectifs » ?

On doit intégrer les objectifs de fond pour déterminer les indicateurs ; c'est l'objectif qui doit permettre de définir l'indicateur, et pas l'inverse.

Une séance spécifique du club sera consacrée aux indicateurs.

### 4. Le bilan social est il utile ?

Le bilan social permet de définir des axes de développement pour les années à venir, il peut constituer une base utile de discussions avec les IRP. Cependant on ne peut parler d'indicateurs dans le bilan social, mais plutôt de « données », dont certaines ne présentent pas un grand intérêt, ou sont aujourd'hui obsolètes.

En particulier, il ne comporte pas de résultats en relation avec des objectifs qui auraient été fixés (par exemple l'absentéisme).

### 5. Doit-on externaliser la fonction d'audit interne ?

Cela dépend de la nature des interventions.

Il est préférable d'externaliser si le processus ne peut être taylorisé.

Les membres du Club pourront avoir un éclairage intéressant à partir du témoignage d'un auditeur social interne (octobre 2008).

Prochaine rencontre du Club de l'Audit Social  
mercredi 2 juillet 2008 de 18 heures à 20 heures,  
22 rue Léon Jouhaux, Paris 10°

Alain Meignant présentera son approche et sa

#### **Méthodologie d'audit du management des RH**

Développée dans son « manuel d'audit du management des RH » paru aux Editions Entreprises et Carrières en novembre 2007.

Contact : Martine de la Codre, Clés RH, 06 85 22 86 40 ou [contact@clesrh.com](mailto:contact@clesrh.com)

Si vous ne l'avez pas encore fait, envoyez vite :

Bulletin d'inscription (150 €) et chèque à envoyer :

Club de l'Audit Social, MCS - 22 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris, et libellez votre chèque au nom de **MCS**